



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note Diplomatique 2022/8

Invitation à accueillir la 15^{ème} Session de la Conférence des Parties contractantes

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides présente ses compliments à la Mission permanente de [...] et a l'honneur de porter les éléments suivants à sa connaissance.

La 14^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention aura lieu du 5 au 13 novembre 2022 à l'invitation de la République populaire de Chine, à Wuhan (Chine) et à Genève (Suisse).

Lors de cette session, conformément à l'article 3.1 du Règlement intérieur, les Parties contractantes décideront du pays qui accueillera la 15^e Session de la Conférence des Parties contractantes. Cette décision sera prise sur la base d'une invitation officielle transmise par un éventuel pays hôte.

Comme le prévoit ce même article, cette invitation devra émaner du chef de l'État, du Gouvernement ou du Conseil des ministres, ou du ministre des Affaires étrangères de l'éventuel pays hôte en question. Une invitation officielle écrite devra être communiquée au Secrétariat, laquelle mentionnera de préférence la motivation de l'invitation, le lieu de réunion envisagé et les ressources financières proposées, selon qu'il conviendra, pour l'organisation de la session.

Le délai de soumission des invitations relatives à la 15^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides est d'un mois avant la clôture de la 14^e session, soit le 13 octobre 2022.

Le Secrétariat de la Convention invite les Parties contractantes qui souhaiteraient soumettre une invitation concernant la 15^e Session de la Conférence des Parties contractantes à lui faire part au préalable de leur intérêt. Après réception des manifestations d'intérêt, le Secrétariat enverra une copie d'un modèle d'Accord de pays hôte qui devra être signé par le pays hôte et le Secrétariat, accompagnée d'une copie de l'Énoncé provisoire des besoins, lequel fait partie intégrante de l'Accord de pays hôte.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande que le contenu de la présente note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de [...] l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 16 août 2022

